

La protection des boisements de terres agricoles contre les dégâts du chevreuil

(II) Les moyens de protection et leur coût

Philippe Van Lerberghe

Le choix d'une stratégie ne doit pas se faire uniquement en fonction de son prix. Faire l'impasse sur l'efficacité réelle contre le gibier n'est jamais un bon calcul économique. Le choix d'une protection s'effectuera en fonction de l'essence protégée, de la hauteur initiale des plants, de leur vitesse de croissance ainsi que du gibier redouté et des risques encourus.

Une densité importante de gibier à proximité d'un boisement en terrain agricole constitué d'essences sensibles implique impérativement une protection des jeunes tiges ligneuses dès la plantation, même en absence visible de dégâts.

Le gestionnaire agricole ou forestier dispose actuellement de 3 systèmes de protection : la protection naturelle, la protection individuelle des plants, et la protection totale des parcelles boisées (engrillagement).

La protection naturelle

En milieu agricole, cette méthode mal connue ou peu usitée consiste à laisser le terrain en friche suffisamment longtemps afin de favoriser l'installation d'un recru semi-ligneux et ligneux (ronce, genêt, bouleau, ajoncs...). Lorsque cette végétation adventice est reconstituée, il suffit de piqueter les futures lignes de plantation et de gyrobroyer les interlignes. En conservant une bande de végétation naturelle autour des plants tout en veillant à dégager leur tête à la lumière, on empêche l'accès aux plants par le chevreuil.

Cette méthode, qui a fait ses preuves en forêt, est difficile à vulgariser en milieu agricole pour plusieurs raisons :

– l'aspect mal géré ou peu entretenu de ces parcelles en friche est difficilement conciliable avec l'esprit agricole habitué à une gestion intensive et annuelle des parcelles cultivées ;

– les parcelles agricoles mises en jachère se "salissent" en favorisant une végétation herbacée dont la présence à proximité de parcelles agricoles toujours cultivées est très mal perçue ou même interdite (chardons) ;

– il faut du temps pour permettre une recolonisation progressive et parfois lente des parcelles en friche. Principe difficile à accepter pour le gestionnaire soucieux de convertir rapidement une partie ou la totalité de son exploitation lors de la cessation de son activité agricole ou de bénéficier des subventions au boisement ou de la prime pour perte de revenu agricole.

Ce mode de gestion présente pourtant un énorme avantage financier. Il demande un investissement initial minimum, notamment au regard des nouvelles techniques d'installation artificielle d'une végétation d'accompagnement ou de bourrage sur anciennes terres agricoles. Enfin, il favorise l'élagage naturel au profit de l'obtention d'une bille de pied nette de nœuds, réduisant les opérations fréquentes et donc coûteuses d'élagage des arbres d'avenir.

La protection individuelle modèles et coûts

On peut classer les protections en plusieurs types selon qu'elles protègent tout ou une partie du plant forestier.

Protection totale du plant

- Les manchons à grillage métallique : on les déconseille, car ils cumulent de trop nombreux désavantages. Ils blessent la tige des plants et en l'absence de dépose, le métal finit par s'incruster dans la bille de pied. Leur tendance à s'écraser sans reprendre leur forme initiale lorsqu'un chevreuil s'est acharné sur eux les rend rapidement inefficaces. Ils peuvent poser problème avec des essences à faible dominance apicale (chêne rouge...) sachant que la pousse terminale du plant peut passer rapidement au travers des mailles latérales, déformant ainsi le plant tout en le rendant accessible à la dent du gibier. Ils sont à proscrire pour un usage forestier. D'un coût élevé (6 à 8 F), ils sont 20 à 25 % plus chers que les manchons en grillage plastique.

- Les manchons à grillage plastique à grande maille (> 2 cm) : contrairement au grillage métallique, ces manchons ne nécessitent pas de dépose car le grillage s'étire et finit par casser lorsque l'arbre grossit. Si les chevreuils ont toujours la possibilité de soulever ces protections avec leurs bois en raison de la dimension des mailles facilitant le passage des merrains, on veillera à soigner la fixation de ces protections sur un tuteur bois (deux piquets seraient l'idéal) par agrafage ou mieux, par ligaturage au moyen de liens à boucles. Durables, on les recommande principalement pour les grands plants feuillus ou les peupliers. Moins chers que les grillages métalliques (4,5 à 7,5 F), on leur préférera les manchons brise-vent, moins onéreux.

- Les manchons brise-vent en grillage



Ce manchon en grillage plastique à petites mailles (< 3 mm) a un effet brise-vent qui favorise la croissance initiale en hauteur du merisier, particulièrement en milieu agricole ouvert (Haute-Garonne).

plastique à petites mailles (< 3 mm) : en général, ces manchons assurent une protection efficace contre les dégâts du chevreuil et favorisent la croissance initiale des plants en hauteur grâce à la faible dimension de leurs mailles qui ont un rôle de brise-vent et d'ombrage. Préférer les modèles renforcés à grammage lourd. On choisira les manchons fabriqués à base de polyéthylène, traité anti-UV (3,5 à 6 F). Refuser les protections à base de polypropylène, plastique bon marché mais qui vieillit mal aux alternances de gel-dégel et aux variations d'intensité lumineuse. Lorsqu'il n'est

pas extrudé, ce plastique devient rapidement cassant et facile à déchirer. Ainsi, il n'a pas une durabilité suffisante, garantie d'efficacité en matière de protection.

- Les abris-serres : il s'agit de tubes translucides (polypropylène extrudé) à double paroi alvéolaire et traités anti-UV. Ils assurent une protection efficace contre les dégâts du chevreuil, une meilleure reprise des plants et ils accentuent leur croissance initiale en hauteur. Cela explique un prix de revient plus important (environ 7 F), 15 à 50 % plus élevé que les manchons plastiques à petites mailles, selon les modèles. Ce type de protection ne se satisfait pas d'être associé à un matériel végétal de moindre qualité sachant qu'il accentue

les effets biologiques (température, humidité). Les plants malingres à croissance faible ou lente finiront pas griller ou geler au fond du tube et seront plus sensibles aux problèmes sanitaires. Quant aux plants mal conformés et fourchus, ils développeront des branches ascendantes en baïonnette impossibles à tailler.

S'ils contribuent à faciliter le repérage des plants lors des opérations de dégagement mécanisées ainsi que les entretiens chimiques localisés en protégeant les plants contre les produits systémiques foliaires ou les nianifiants, ils peuvent accentuer le déve-

Protections individuelles contre le chevreuil
Prix indicatif HT des fournitures rendues et posées (2 500 à 5 000 unités)

Société	Modèle et caractéristiques	Hauteur (cm)	Diamètre (cm)	Prix HT départ usine	Prix rendu = prix HT + transport (+ 10 %)	1 tuteur bois 1,50 m (2,50 F) + transport (15 %) = 2, 88 F	Prix pose 1 abri- serre (1,20 m) + 1 piquet bois (1,50 m)	Prix pose 1 manchon grillage (1,20 m) + 1 piquet bois (1,50 m)	Prix indicatif de la pose des autres protections	Prix indicatif HT fournitures rendues et posées
Manchon en grillage métallique										
	Manchon galvanisé	120	19,0	5,75	6,33	9,21	-	5,00	-	14,21
		120	30,0	7,50	8,25	11,13	-	5,00	-	16,13
Manchon en grillage plastique à grandes mailles										
Celloplast	Manchon (20 x 20 mm)	120	18,0	4,20	4,62	7,50	-	5,00	-	12,50
Conwed	Treeguard (16 x 15 mm)	120	15,0	4,70	5,17	8,05	-	5,00	-	13,05
Nortène	Manchon (18,5 x 18,5 mm)	120	18,5	-	5,04	7,92	-	5,00	-	12,92
	Manchon (18,5 x 18,5 mm)	120	33,0	-	7,50	10,38	-	5,00	-	15,38
Manchon en grillage plastique à petites mailles (effet brise-vent : maille < 3 mm)										
Celloplast	Climaplast	120	14,0	4,00	4,40	7,28	-	5,00	-	12,28
	Climaplast	120	17,0	4,80	5,28	8,16	-	5,00	-	13,16
	Climaplast +	120	14,0	4,40	4,84	7,72	-	5,00	-	12,72
Samex	Gaine 2 bandes (75 g/ml)	120	16,0	3,02	3,32	6,20	-	5,00	-	11,20
	Gaine 4 bandes (80 g/ml)	120	16,0	3,52	3,87	6,75	-	5,00	-	11,75
	Gaine 2 bandes (100 g/ml)	120	20,0	4,02	4,42	7,30	-	5,00	-	12,30
	Gaine 4 bandes (11 g/ml)	120	20,0	4,53	4,98	7,86	-	5,00	-	12,86
	Gaine 2 bandes (200 g/ml)	120	30,0	7,67	8,44	11,32	-	5,00	-	16,32
	Multifonction (120 g/ml)	120	20,0	5,66	6,23	9,11	-	5,00	-	14,11
Nortène	Climatic (2 x 2 mm)	120	14,0	-	5,05	7,93	-	5,00	-	12,93
	Climatic***	110	10,0	-	4,00	6,88	-	5,00	-	11,88
	Climatic***	120	15,0	-	6,10	8,98	-	5,00	-	13,98
Manchon abri-serre à double paroi alvéolaire (effet de serre)										
Celtoplast	Sylvitub (*)	120	9,5	6,27	6,90	9,78	4,00	-	-	13,78
Ateliers du marais	Écotub (**)	120	10,0	6,37	7,01	9,89	4,00	-	-	13,89
Corruplast	Correx plus (***)	120	8,0	-	6,75	9,63	4,00	-	-	13,63
Kaysersberg	Akyplant	120	10,0	-	6,70	9,58	4,00	-	-	13,58
ESB	Tubex light	120	10,0	-	7,00	9,88	4,00	-	-	13,88
Protection métallique en fils de fer soudés										
Peyral	Protection métallique	120	-	4,15	4,57	-	-	-	1,00	5,57
Protection spiralée, fendue ou à simple paroi										
ESB	Spyrex	100	4,0	3,08	3,39	-	-	-	2,00	5,39
	Spyrex	120	4,0	3,80	4,18	-	-	-	2,00	6,18
	Prototige	120	8,0	6,15	6,77	-	-	-	2,00	8,77
Celtoplast	Protectron (*)	100	7,0	3,59	3,95	-	-	-	2,00	5,95
	Protectron (*)	120	7,0	4,31	4,74	-	-	-	2,00	6,74
	Protectron (*)	100	9,0	4,57	5,03	-	-	-	2,00	7,03
	Protectron (*)	120	9,0	5,49	6,04	-	-	-	2,00	8,04
	Protectron (*)	100	12,5	6,82	7,50	-	-	-	2,00	9,50
	Protectron (*)	120	12,5	8,19	9,01	-	-	-	2,00	11,01

* Les prix communiqués par Celtoplast ne sont valables que pour des quantités supérieures à 10 000 pièces. ** Prix communiqués par Planfor. *** Prix communiqués par E2D.

veloppement d'une végétation concurrente à l'intérieur du tube.

Si le tube se dégrade trop précocement, ils contribuent à fragiliser aussi la tige, grêle et instable, qui n'a pas le temps de reprendre une croissance forte en diamètre. Enfin, certains modèles peuvent provoquer des blessures par le bord abrasif supérieur lorsque la tige des essences à écorce fine est ballottée par le vent.

Protection partielle du plant

- Les répulsifs chimiques : ce sont des produits à étendre ou à pulvériser sur les plants, agissant comme répulsifs au niveau de l'odorat ou du goût. Leur action est limitée à un type de dégât et à une saison. Ils sont destinés à éviter l'abroustissement des pousses terminales ou le frottis de la tige et leur effet temporaire oblige à renouveler annuellement leur application tant que le plant est sensible au gibier.

Le principal avantage des produits répulsifs réside dans leur prix de revient faible (1 à 2 F/plant). Leur utilisation nécessite un suivi plus intensif : évaluation régulière des risques de dégâts, choix d'un produit spécifique, traitement à la bonne période. Les produits destinés au frottis de printemps sont badigeonnables sur la tige par temps sec en janvier ou février.

Dans le cas de l'abroustissement hivernal, ils sont pulvérisables sur les bourgeons terminaux en septembre ou octobre. Compte tenu du durcissement du produit autour des apex et de la nécessité de ne pas entraver le débourrement des bourgeons et le développement continu de la pousse terminale, il n'existe pas de produit adapté aux dégâts d'abroustissement estival.

- Les protections spiralées ou fendues : à enrouler directement autour des plants qui doivent être suffisamment rigides pour les soutenir, il est conseillé d'agrafer le haut de la spirale pour éviter que les chevreuils ne les déroulent avec leurs bois. À préconiser pour les peupliers et les



© Ph. Von Lanberghe

Cet abri-serre qui se fragilise après deux ans ne peut plus assurer efficacement son rôle de protection du chêne rouge contre le chevreuil. Sa durabilité devrait être de 5 ans (Haute-Vienne).

grands plants. Leur prix est similaire à celui des manchons brise-vent.

- Les protections en fils de fer soudés : ce type de produit est composé d'une tige métallique à enfoncer verticalement dans le sol et sur laquelle sont soudées horizontalement des fils de fer non galvanisés de 2 mm de diamètre. Mal positionnée (trop loin du plant ou en oblique), cette protection peut rester sans effet ; placée trop près, elle peut provoquer des blessures ou des déformations. Dans les mains d'un utilisateur averti sachant la manipuler, il s'agit d'un bon produit de protection principalement pour la protection des résineux contre les dégâts de frottis et qui a l'avantage d'être très compétitif (4 à 5 F), surtout si l'on compare les prix des fournitures rendues et mises en place (50 % moins chères que les manchons brise-vent).

Pour garantir une réelle efficacité, n'utiliser que les modèles constitués de fils de fer horizontaux de longueurs différentes et dirigés dans toutes les

directions selon le plan transversal à la tige métallique principale. La dépose reste néanmoins indispensable.

La mise en œuvre

Connaissant les hauteurs maximales des blessures du chevreuil sur végétaux ligneux (tableau p. 34, partie 1), il est clair que les protections mécaniques doivent mesurer de 80 à 100 cm contre le frottis et au moins 120 cm pour protéger le plant contre l'abroustissement. Ces hauteurs doivent logiquement être augmentées en terrains pentus.

Sur des piquets de châtaignier ou de robinier refendus, les manchons seront agrafés au niveau de la pliure de la protection. En milieu agricole, on déconseille d'utiliser des tuteurs en bambou pour maintenir les manchons car ils ne sont pas suffisamment solides ni rigides. Éventuellement pour les zones ventées et pour éviter que les manchons à petites mailles ne bougent sous l'action du vent, un demi-bambou pourra être placé à l'opposé du piquet en bois.

Ce piquet devra mesurer minimum 150 cm et de préférence 170 cm. Il sera placé sous le vent afin d'éviter l'effet "drapeau", c'est-à-dire l'enroulement partiel des manchons souples autour de leur tuteur. Il sera enfoncé bien droit, à une profondeur moyenne de 30 à 50 cm afin de ne pas pencher et plus profondément si le sol est caillouteux.

On s'assurera que le manchon ne dépasse jamais le piquet pour éviter qu'il ne se replie sous l'action du vent, empêchant la pousse terminale du plant forestier de sortir de la protection. Dans le cas contraire, l'extrémité supérieure du manchon sera repliée comme une simple chaussette assurant ainsi la mise à niveau. On veillera toujours à assurer le contact entre la base de la protection et le sol, évitant ainsi le passage des rongeurs. Quant aux abris-serres, ils sont commercialisés avec des attaches facilitant leur fixation rapide sur chaque piquet.

La protection totale des parcelles boisées

La clôture mécanique se compose d'une nappe de grillage lourd à mailles soudées ou nouées d'une hauteur variant entre 1,5 et 2,5 m et tendue sur des piquets tous les 4 m. Ce système est de loin le plus efficace. D'un coût néanmoins élevé, il est réservé aux plantations sur grandes surfaces quand il devient plus économique que les protections individuelles. Contre le chevreuil, l'investissement est de 30 à 40 F par mètre linéaire.

Si la clôture électrique est moins coûteuse (15 à 20 F en 130 cm), elle occasionne certaines contraintes : il faut maintenir le sol sans enherbement et bien camoufler la batterie.

Prix de revient des protections rendues et mises en place

Le prix d'une protection individuelle, rendue et mise en place sur chantier, est lié à plusieurs facteurs (tableau 1).



© Ph. Van Lerberghe

On peut protéger le douglas contre les frottis de printemps du chevreuil au moyen d'un répulsif chimique que l'on étale facilement au pinceau par temps sec (Hautes-Pyrénées).

Le modèle de protection

Il est défini par :

- son type : manchon à grillage métallique, en grillage plastique à grandes mailles ou à petites mailles (effet brise-vent < 3 mm), protection spiralée ou fendue, protection métallique en fils de fer soudés, répulsifs chimiques ;
- sa hauteur : en standard, 50 (lapin), 60 (lièvre), 120 (chevreuil) et 180 cm (cerf). D'autres hauteurs sont également disponibles, selon les marques : 55, 75, 100, 150 et 200 cm ;
- son diamètre : les manchons sont les plus larges : 14 à 33 cm ; les tubes sont plus étroits : 8 à 12 cm. Les protections fendues ou spiralées destinées à protéger les grands plants feuillus ou les peupliers font de 3 à 4 cm de diamètre.

La politique commerciale du fabricant

Elle conditionne :

- les quantités : le tarif des produits est dégressif avec l'augmentation des quantités commandées. De plus, la ventilation des prix par quantité est

Influence économique d'une évaluation approximative du périmètre de plantation (voir § Le calcul de l'indice critique p. 38)

Cas 1 : évaluation théorique de l'aire	Cas 2 : évaluation réelle de l'aire
<p>On assimile la forme de la parcelle à un carré dont on calcule théoriquement la longueur du côté (*)</p> <div style="text-align: center;"> <p>173,21 m</p> </div> <p>$C_e = 20 \text{ F/ml}$</p> <p>$P (*) = 4 \times 173,21 \text{ ml} = 692,82 \text{ ml}$</p> <p>$N = 3 \text{ ha} \times 400 \text{ plants/ha} = 1\ 200 \text{ plants}$</p> <p>$C_p = 12,3 \text{ F/plant}$</p> <p>$I = 0,94 < 1$</p> <p>L'engrillagement est plus intéressant que la protection individuelle</p>	<p>En réalité, la parcelle à boisier a une forme rectangulaire comme c'est souvent le cas pour les terres agricoles à gestion hautement mécanisée</p> <div style="text-align: center;"> <p>100 m</p> <p>300 m</p> </div> <p>$C_e = 20 \text{ F/ml}$</p> <p>$P = 800 \text{ ml}$</p> <p>$N = 3 \text{ ha} \times 400 \text{ plants/ha} = 1\ 200 \text{ plants}$</p> <p>$C_p = 12,3 \text{ F/plant}$</p> <p>$I = 1,08 > 1$</p> <p>La protection individuelle est plus intéressante que l'engrillagement</p>

(*) 1 ha = 10 000 m²

Fabricant	Protection
Ateliers du marais Rue Chateaubriand – BP 334 22600 Loudéac Tél. : 96 66 83 20 – Fax : 96 28 01 23	Écotub
Celloplast 13, route de Préaux 53340 Ballée Tél. : 43 64 14 14 – Fax : 43 98 49 97	Climaplast Climaplast +
Celtiplast BP 8 Vielverge 21270 Pontailler-sur-Saône Tél. : 80 47 83 11 – Fax : 80 36 11 70	Sylvitub Protectron
Conwed plastics 20-22, rue Louis-Armand 75015 Paris Tél. : (16 1) 44 25 26 13 Fax : (16 1) 44 25 26 33	Treeguard
Corruplast Ltd Madleaze industrial estate – Bristol road Gloucester GL1 5SG Tél. : 19 44 (452) 30 18 93 Fax : 19 44 (452) 30 04 36	Correx plus
ESB Tubex Le Mont-Oiselet 61600 Saint-Maurice-du-Désert Tél. : 33 38 29 81 – Fax : 33 38 89 03	Tubex L Spyrex Prototige
Ets Peyral 15150 Siran Tél. : 71 46 01 16	Protection métallique
Nortène 9, place de l'Europe – BP 97 78143 Vélizy-Villacoublay cedex Tél. : (16 1) 30 67 12 24 Fax : (16 1) 39 46 81 06	Climatic Climatic 3***
Kaysersberg packaging BP 27 68240 Kaysersberg Tél. : 89 78 30 00 – Fax : 89 47 18 56	Akyplant
Samex 72600 Saint-Vincent-des-Prés Tél. : 43 97 48 53 – Fax : 43 97 48 54	Gaines brise-vent 2 ou 4 bandes Multifonction
Sonest 4, rue Gay-Lussac BP 27 ZA Eckbolsheim 67038 Strasbourg Tél. : 88 76 57 77 – Fax : 29 51 11 05	Produits répulsifs

variable pour chaque fabricant, suivant sa politique commerciale suivie. Certains fabricants commercialisent leur gamme de produits via un réseau national de distributeurs (coopératives, pépiniéristes, entrepreneurs ...). Il est également possible de se procurer directement un produit chez le fabricant. Il conviendra de consulter le service commercial pour connaître les prix pour les grandes quantités souvent non tarifées (>10 000 unités) ou parfois pour les petites commandes (< 2 000 unités) ;

- les frais de port : en France métropolitaine, ces frais varient, en fonction des distances, entre 4 et 16 % du prix de revient de la protection individuelle. Certaines commandes peuvent être rendues franco de port, selon les quantités ou le montant de l'achat.

La politique commerciale du distributeur

Les différences de prix entre deux distributeurs pour un produit donné



© Ph. Van Lerberghe

Mal positionnée, une protection en fils de fer soudés peut provoquer des déformations ou des blessures. Correctement mise en place, elle est efficace contre le frottis du chevreuil sur douglas (Hautes-Pyrénées).

D O S S I E R

sont susceptibles de varier dans un sens ou dans l'autre en fonction des quantités commandées et des relations commerciales des uns et des autres. Dès lors, on a tout intérêt à contacter ces différents distributeurs avant de passer commande.

On a aussi intérêt à jouer la proximité (les problèmes de gestion des commandes, de manutention, de transport étant à charge du distributeur), la capacité de service après-vente et la possibilité d'obtenir des conseils techniques, en particulier ce qui concerne les produits nouveaux ou nouvellement commercialisés.

Choisir entre protection individuelle et totale

La comparaison économique des protections individuelles totales et des engrillagements peut être réalisée selon la méthode de calcul simple de l'indice critique.

Le calcul de l'indice critique

Les critères à déterminer sont les suivants : le coût de l'engrillagement par mètre linéaire (C_e), le périmètre de l'aire en mètre (P), le nombre total de plants à protéger (N) et le coût de la protection individuelle (C_p) ou, pour les protections chimiques, le coût d'un traitement par plant, multiplié par le nombre d'années de traitement nécessaires. Il suffit alors de calculer

Bibliographie

- Du Boullay Y. "Protection des plants forestiers contre les chevreuils et les cerfs". *Forêt-entreprise*, n° 55, p. 9 à 28.
- Klein F., Saint-Andrieux Ch., Ballon Ph. "Quelles protections pour les plants forestiers". *Bulletin mensuel de l'ONC*, 1989, n° 141, p. 31 à 45.
- Van Lerberghe Ph. *Le coût des protections contre les dégâts du chevreuil*, in Cetef garonnais (éd.), Atelier sur la protection des plantations contre le chevreuil, Recueil des conférences, 23 mars 1994, Toulouse (France), 6 p.

$$\text{l'indice } I = \frac{C_e \times P}{N \times C_p}$$

Si $I > 1$, la protection individuelle est économiquement plus intéressante.

Si $I < 1$, l'engrillagement est préférable.

Malgré la simplicité de cette méthode, il convient d'être prudent lors de l'évaluation du périmètre de l'aire à boisier. Dans la pratique, s'il est plus facile pour le décideur d'assimiler la forme de sa plantation à un carré théorique, il lui est conseillé de la parcourir avec un topofil afin d'en déterminer le périmètre exact.

Prenons, à titre d'exemple, un boisement en chêne rouge d'Amérique. Sa surface est de 3 ha et la densité de plantation de 400 plants à l'hectare (5×5 m). Comparons le coût d'une clôture à 20 F/ml et le coût de protections individuelles à 12,3 F (gaine Samex 2 bandes - 100 g/ml).

Le calcul des critères est donné dans le tableau 2.

Cet exemple simple montre l'importance d'évaluer exactement le périmètre de l'aire à protéger en mètres. Cette précision est indispensable à une bonne estimation de l'indice critique et au bon choix économique d'une méthode de protection. Calculer théoriquement l'aire de la parcelle uniquement à partir de la surface cadastrale, c'est courir le risque de se tromper.

Conclusion

Le choix d'une stratégie ne doit pas se faire uniquement en fonction de son prix, mais aussi en fonction de l'essence protégée, de la hauteur initiale des plants, de leur vitesse de croissance, du gibier concerné et des risques encourus. On prendra conseil auprès des professionnels de la forêt (experts, coopératives, pépiniéristes, centres régionaux de la propriété forestière, etc.). ■